

PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Mise à jour du 30 OCTOBRE 2020

Conformément aux dispositions énoncées le 29 octobre 2020 par le 1^{er} ministre, je porte à votre connaissance les informations suivantes :

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Sommières continueront à fonctionner durant la période de confinement :

- Accueil général du public
- Autorisation du Droit Des Sols (urbanisme)
- Accueils scolaires et périscolaires
- Crèches collectives et Halte garderie itinérante
- Centres de loisirs
- Collecte et valorisation des déchets ménagers (collecte, tri, déchetteries fonctionneront selon le planning habituel)
- SPANC
- Relais emploi

D'autres communications viendront très rapidement compléter les conditions d'accès à certains de ces services (accueil téléphonique, rendez-vous...). Les mesures sanitaires en vigueur devront être strictement respectées.

En revanche, certains services devront règlementairement cesser leur activité :

- Ecole de musique intercommunale
- Office de tourisme intercommunal

Je vous assure que ma priorité et celle des élus de la communauté est de préserver la santé des agents et de l'ensemble de notre population.

Restant à votre disposition (par téléphone 04 66 77 70 39 ou par mail contact@ccpaysdesommières.fr), je vous assure de notre complet engagement dans cette épreuve qu'il faut maintenant dépasser.

Fait à Sommières, le 30 octobre 2020

Le Président
Pierre MARTINEZ

